

COMPT-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

MMES GUIRAUDON, LAPORTE, RISPAIL
MM. BALADE, BIRAC, CHALOUPIN, DROUHIN-DAGAULT, GARRIGUES, LAFOSSE,
MANGIEU, NORMANT

Absents excusés :

MME DARRIET ayant donné procuration à M. NORMANT
MME GOUDENECHÉ ayant donné procuration à M. DUMÉNIL
M. BOURREL ayant donné procuration à M. CHALOUPIN

M Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CLOTURE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Comme suite à l'achèvement des travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la clôture du budget annexe du lotissement « Hameau des Sources » au 31 décembre 2018

Délibération n° 2018-037

Par délibération en date 6 Avril 2012, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un lotissement communal. L'opération « Lotissement lieu-dit Maison Neuve » est terminée ; il convient donc de clôturer le budget Lotissement au 31 Décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ *AUTORISE la clôture du budget annexe Lotissement au 31 Décembre 2018.*

ADHESION DU SIAEPA AU SMEGREG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un problème important est apparu sur notre secteur concernant l'approvisionnement en eau potable :

- le point de pompage principal situé au lieu-dit Campech est utilisé à 40 % au-delà de la limite théorique de captage
- l'appoint situé sur la station de Saint-Loubert ne peut être que ponctuel du fait d'une teneur en nitrates élevée

De ce fait il est proposé que le SIAEPA adhère au SMEGREG (Syndicat Mixte d'Etude et de la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde), en charge d'études et de prospections sur l'ensemble du département de la Gironde. La redevance correspondante sera de 0,07 €/mètre cube pompé.

Délibération n° 2018-038

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-7 ;
CONSIDERANT que le SIAEPA de la Région de Castets en Dorthe est compétent notamment en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable ;
CONSIDERANT les statuts du SMEGREG modifiés afin de permettre l'accueil des collectivités territoriales et leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de la Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens ;
CONSIDERANT l'arrêté du 24 Février 2015 du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne reconnaissant le SMEGREG en tant qu'Etablissement Public de bassin (EPTP) pour les nappes profondes de la Gironde ;
CONSIDERANT les enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97 % de l'eau potable du Département ;
CONSIDERANT le courrier du Syndicat, en date du 11 Décembre 2018, demandant à la Commune de donner son accord pour l'adhésion du SIAEPA de la Région de Castets en Dorthe au SMEGREG ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Donne son accord pour que le SIAEPA de la Région de Castets en Dorthe adhère au SMEGREG

**DEMANDE D.E.T.R . CRÉATION D'UN BATIMENT TECHNIQUE
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-034**

Une erreur sur le chiffrage du dossier oblige le Conseil à modifier la délibération n° 2018-034 relative à la demande de DETR pour la création d'un bâtiment technique

Délibération n° 2018-039

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un bâtiment technique.
Le coût total des travaux s'élève à 150 654,00 € H.T. soit 180 784,80 € T.T.C.
Compte tenu de l'intérêt de ces travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE le projet présenté
- DECIDE de procéder à sa réalisation
- DECIDE de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. Cette aide serait de 49 385,70 € représentant 35 % du montant H.T. des travaux.

(études, honoraires et VRD exclues)

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer auprès de la

Sous-Préfecture de Langon, le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir

- APPROUVE le plan de financement suivant (sous réserve de la décision de l'Etat)

• Etat (D.E.T.R)	49 385,70 €
• Commune	131 399,10 €

TOTAL 180 784,80 €

DEMANDE SUBVENTION DU DÉPARTEMENT AU TITRE DU SOUTIEN GLOBAL AUX PROJETS LOCAUX –CRÉATION D’UN BATIMENT TECHNIQUE ET SES ABORDS (VOIRIE ET PARKING)

Concernant le projet communal de réalisation d'un atelier technique, il est possible d'obtenir une aide du Conseil Départemental.

Cette aide, dont le montant n'est pas connu, intègre les travaux de voirie.

Cette aide n'est pas systématique mais la proximité du bourg pour le futur atelier, le fait qu'il n'y ait pas à ce jour de bâtiment technique et la proximité du PAV (Point d'Apport Volontaire) sont des atouts pour le dossier présenté.

Monsieur le Maire propose que la demande porte sur 50 % du montant HT des travaux prévus, pondérés par le coefficient de Solidarité Départementale (1,08)

Délibération n° 2018-040

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un bâtiment technique avec des travaux de renforcement et d'élargissement de la voirie pour accéder au site. Ce projet permettra de regrouper l'atelier technique municipal dans le bourg de la Commune.

Le coût global de l'opération s'élève à 171 148,00 € H.T. soit 205 378,52 € T.T.C.

Compte tenu de l'intérêt et de l'urgence de ces travaux, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- *APPROUVE le projet présenté*
- *DECIDE de procéder à sa réalisation*
- *DECIDE de solliciter auprès du Département une subvention au titre du Soutien Global aux Projets Locaux. Cette aide serait de 85 574 € représentant 50 % du montant H.T. de l'opération x 1,08 (Coefficient Départemental de solidarité) soit 92 419,92 €*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer auprès du Département le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir*
- *APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant (sous réserve de la décision de l'Etat et du Département)*

• Etat (D.E.T.R.)	50 396,50 €
• Département	92 419,92 €
• Autofinancement	62 562,10 €

TOTAL 205 378,52 €

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Urbanisme :

Réunion faisant suite à la réunion CdC (PLUI) sur la spatialisation et la répartition des logements par commune (pour rappel Bieujac est classée « pôle de proximité »). Une réflexion s'est engagée sur les zones potentiellement concernées par des extensions jusqu'en 2030. Nous sommes en attente du retour des cartes intégrant les préconisations proposées.

Monsieur le Maire profite que ce point soit abordé pour rappeler à l'ensemble du Conseil Municipal que chacun(e) a une obligation de confidentialité sur les informations qui peuvent être portées à sa connaissance. Concernant spécifiquement le PLUI, des « fuites » ont été constatées : Monsieur le Maire estime que ceci est inadmissible et qu'en aucun cas un intérêt particulier doit primer sur l'intérêt collectif. Tout nouvel écart « avéré » sera considéré comme une faute et donc passible de sanctions.

Finances :

Réunion de la commission afin de faire un point sur le budget 2018 : les voyants sont au vert, notamment concernant le Fonctionnement, grâce à une gestion très rigoureuse des dépenses engagées.

Par ailleurs, un cabinet de courtage a été contacté afin d'étudier la possibilité de ré-échelonner la dette de la Commune tout en levant les fonds nécessaires à la réalisation de l'atelier communal.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

SIRP :

La dernière réunion a été consacrée presque exclusivement au sujet de la garderie. Les deux communes gardent une position différente sur le sujet. Néanmoins, pour se laisser le temps de la réflexion, il n'y aura aucun changement (horaires, tarifs) d'ici la rentrée de septembre 2019. Frédéric Birac, médiateur, se rendra à la prochaine réunion du SIRP.

SIAEPA :

A ce jour, il y a 4 067 abonnés pour 62 500 mètres cubes consommés annuellement. Pas d'évolution de tarif en 2019.

Concernant la station de Castets, la somme de 1483 € versée annuellement par la commune de Castets à VNF sera désormais prise en charge par le syndicat.

Une étude pour une filtration au charbon au château d'eau de La Gaulle à Saint-Pardon (nitrates) va être lancée (coût de l'opération si elle est décidée : 450 000 €)

SDEEG

Assemblée générale du 13/12/2018 :

- gaz et électricité : une nouvelle phase d'appels d'offres va débuter (2ème groupement en France après le Grand Paris)
- forum des énergies prévu le 24/05/2019
- budget de fonctionnement à 16,6 M € et investissement à 38,5 M €
- Linky : 14 % des abonnés déjà raccordés (1 000/jour)
- urbanisme : possibilité de solliciter le SDEEG pour rédaction d'actes fonciers simples (300 €/acte)

QUESTIONS DIVERSES

- Atelier :
Monsieur Drouhin-Dagault remet en séance l'ensemble des documents nécessaires à la demande de permis de construire
- Travaux « Hameau des Sources »
Monsieur Dubief a adressé un courrier par lequel il autorise la pose d'un revêtement bicouche sur une zone de 23 mètres de long et 0,15m de large lui appartenant et située à l'extérieur de sa clôture
- Voirie :
Monsieur Balade évoque la situation de la route de Bartzac, fortement dégradée sur une portion située dans un virage à proximité d'un plan d'eau. A cet endroit, il semble que la route soit mitoyenne avec la commune de Castets et Castillon. Sans réponse à une première demande, Monsieur le Maire s'engage à effectuer une relance auprès de la commune voisine (délimitation communale et partage des frais à engager). Travaux à intégrer au budget 2019.

- Bâtiments :
Des devis vont être demandés pour la réalisation d'une balustrade (+ rampe) derrière la salle polyvalente, la protection mécanique des groupes de froid de la salle, la réfection de l'ensemble du grillage autour de la salle. Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir sans délai une sécurisation des cages de football (fixation au sol).
- Cahier de doléances et de propositions :
Comme suite à une demande de Monsieur Mangieu, s'appuyant sur une préconisation de l'Association des Maires Ruraux, un cahier de doléances et de propositions va être mis en place et une communication faite
- Assainissement :
Un courrier a été envoyé au syndicat compétent concernant une demande d'extension d'assainissement (secteur Lahitault)
- Méthanisation :
Le projet d'usine de méthanisation se fera sur la Commune d'Auros à côté de la parcelle de panneaux photovoltaïques.

Prochain conseil prévu le 17 janvier 2019 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50